

## **Communiqué de Presse**

### **Atelier sur « La conduite des investigations dans les affaires de corruption » 11-12 septembre 2013**

A la lumière des dispositions de la Constitution de juillet 2011, donnant des prérogatives de lutte contre la corruption à la future Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la lutte contre la corruption, l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC) a organisé les 11 et 12 septembre 2013 à Rabat, en collaboration avec l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), un atelier autour du thème 'la conduite des investigations dans les affaires de corruption'.

Cet atelier qui vise à renforcer les capacités d'investigation dans les affaires de corruption a été enrichi par la contribution d'experts nationaux et internationaux et a vu la participation de représentants de différents organes notamment, le Médiateur, le CDVM, le Conseil de la concurrence, la HACA, la Cour des comptes, le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, le Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance, l'Inspection Générale des Finances (IGF), l'Inspection Générale de l'Administration Territoriale (IGAT), les Inspections Générales des Ministères de la Justice, de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de l'Habitat, de l'Industrie, l'Unité de Traitement du Renseignement Financier (UTRF), l'Office des changes, ainsi que des organisations de la société civile et des médias.

L'atelier s'inscrit dans le cadre du projet intitulé « Consolider la capacité institutionnelle au Maroc pour renforcer l'intégrité du secteur public et l'implication des citoyens », soutenu et financé par l'OCDE.